

Conditions générales de vente (CGV)

Prestations de formation

Au 1er novembre 2022

Informations légales

Ritimo – réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale

Association loi 1901, dont le siège social est situé au 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris ;
N° de téléphone +33 (0)1 44 64 74 14 ;

Adresse du courrier électronique : contact@ritimo.org

N° Siret : 432 677 268 00018

N° d'organisme de formation : 117 545 952 75

Objet et champ d'application

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association **ritimo** (organisme de formation) et de la personne stagiaire bénéficiant d'une prestation de formation.

L'inscription à la formation sera validée sous condition (entre autres) de l'acceptation des présentes Conditions générales de vente (CGV) dont le/la stagiaire reconnaît avoir pris connaissance préalablement au démarrage de la prestation de formation.

Ritimo se réserve la possibilité de modifier à tout moment les CGV. Néanmoins, seules seront applicables les CGV acceptées par le/la stagiaire préalablement à la prestation de formation.

Inscription et validation d'inscription

Toute demande d'inscription doit être impérativement effectuée en complétant un formulaire en ligne propre à chaque session (dont le lien est disponible sur la fiche de présentation sur le site Internet).

L'inscription définitive sera validée par courriel après vérification que le/la stagiaire potentiel·le remplit bien les prérequis et fait partie des personnes pouvant bénéficier de ladite formation.

L'inscription définitive est également conditionnée par l'envoi d'un acompte de 15 euros. Ritimo se réserve le droit de ne pas inscrire le/la stagiaire tant que cet acompte n'aura pas été réglé.

Prix, facturation et règlement

Tous les prix sont indiqués sans taxes et exigibles en euros. Ritimo est une association loi 1901, exonérée de TVA (articles 206 et 261-7 du CGI).

Ritimo s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment mais s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la validation de l'inscription.

Toute formation commencée est due en totalité. Les factures envoyées par voie électronique (au format pdf), sont payables à l'ordre de **ritimo** dès leur réception et dans un délai de trente jours.

Les stagiaires disposent des modes de paiement suivants pour régler une formation :

- espèces (à titre exceptionnel) ;
- chèque ;
- virement.

Paiement par chèque et virement bancaire

Pour être valablement encaissé, le chèque de règlement doit être émis par une banque habilitée en France, libellé à l'ordre de ritimo et envoyé à l'adresse suivante :
ritimo 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

Le paiement par virement bancaire est proposé via les coordonnées bancaires mises à disposition sur demande.

Les stagiaires garantissent à ritimo qu'ils et elles disposent des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement qu'ils et elles auront choisi, parmi ceux disponibles.

Afin de faciliter les démarches, il est demandé de préciser l'intitulé et la date de la formation au dos du chèque ou sur l'ordre de virement.

Règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO)

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) dont ils et elles dépendent, il appartient au/à la stagiaire de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la réception et du traitement de cette demande ;
- indiquer explicitement sur la convention la demande effectuée et de transmettre à ritimo une copie de l'accord de prise en charge dès sa réception ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il/elle aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé à la structure employant le/la stagiaire.

En cas de décision de refus de prise en charge, la structure employant le/la stagiaire sera facturée du coût total de la formation.

Report et annulation du fait de ritimo

Ritimo se réserve la possibilité : d'annuler une formation en raison d'effectif insuffisant et de reporter une formation à des dates ultérieures. Dans les deux cas, **ritimo** informera le/la stagiaire quinze jours avant la date initialement prévue pour la formation.

Pour toute annulation ou report, fût-ce en cas de force majeure :

- si l'action de formation est annulée, le règlement acquis par **ritimo** sera restitué au/à la stagiaire ;
- si l'action de formation est reportée dans un délai de douze mois à compter de la date de demande d'inscription, la totalité du règlement du/de la stagiaire sera portée à son crédit sous forme d'avoir imputable sur une formation future.

Conditions d'annulation d'une séance de formation du fait du/de la stagiaire

Le/la stagiaire peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins quinze jours avant le début de la session. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par courriel à l'interlocuteur-riche de formation (mentionné-e dans la présentation de la formation), ou, à défaut, à l'adresse contact@ritimo.org.

En cas d'annulation du fait du/de la stagiaire moins de quinze jours avant la date de la formation, **ritimo** se réserve le droit de conserver l'acompte à titre de compensation.

Force majeure

La responsabilité de **ritimo** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Lorsque, par la suite de cas de force majeure, **ritimo** est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, la convention conclue est résiliée de plein droit. Le/la stagiaire est toutefois tenu-e au paiement prorata temporis des prestations réalisées par **ritimo**.

Devis et attestation

Pour chaque formation, **ritimo** s'engage à fournir un devis au/à la stagiaire qui est tenu-e de lui retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une attestation de participation est fournie au/à la stagiaire à la fin de chaque formation.

Programme des formations

S'il/elle le juge nécessaire, le/la formateur-riche ou l'intervenant-e pourra modifier et adapter les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participant-es. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation sont fournis à titre indicatif.

Droit d'auteur-riche et des licences

Sauf mention contraire, les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), sont protégés par le droit d'auteur-riche et des licences.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord de **ritimo**.

Les stagiaires s'engagent à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Données personnelles

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le/la stagiaire à **ritimo** sont utilisées pour les besoins des prestations de formation, ainsi qu'à leur amélioration et à celle des services proposés.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives et aux données personnelles les concernant, en adressant une demande à l'adresse contact@ritimo.org.

Lors de la demande d'inscription en ligne, il est proposé au/à la stagiaire potentiel·le de s'inscrire aux newsletters de **ritimo** - afin de rester informé·e des activités de l'association - via un lien. Si par la suite, après inscription à ces lettres, le/la stagiaire ne souhaite plus recevoir ces informations, il/elle peut contacter **ritimo** à tout moment par courriel (contact@ritimo.org) ou via le lien de désabonnement contenu dans chacune des newsletters envoyées.

Suite à la formation, chaque stagiaire sera sollicité·e afin de répondre à des questions de bilan/évaluation de la prestation, deux mois et six mois après la formation. L'employeur du/de la stagiaire fera également l'objet de l'envoi d'un questionnaire dans l'année qui suit la prestation. Tout ceci a lieu dans le cadre de la démarche qualité de **ritimo** et de l'amélioration de ses pratiques.

Archivage Preuve

Ritimo archivera les différents éléments administratifs (feuilles d'émargement, fiches de présentation, suivi d'inscriptions, etc.) et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle, conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de **ritimo** seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, inscriptions et paiements intervenus entre les parties.

Droit de rétractation

Conformément à la législation, le/la stagiaire a le droit à un délai légal de rétractation. Il/elle bénéficie d'un délai de quatorze jours (à compter de la date de signature du devis) pour exercer ce droit, sans avoir à justifier de motifs.

Il/elle doit en informer ritimo par lettre recommandée avec accusé de réception.

Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent.